

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1963)

Rubrik: Afrique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

I. ACTIVITÉS DE CARACTÈRE PRATIQUE ET TÂCHES SPÉCIALISÉES

1. AFRIQUE

AFRIQUE DU NORD

Algérie

A la suite des accords d'Evian (mars 1962) puis de l'établissement de l'indépendance, l'action humanitaire que le CICR menait en Algérie depuis sept années s'y est poursuivie afin de soulager autant que possible les souffrances qui, en dépit de la fin des hostilités, subsistaient comme conséquence du conflit.

Cette action secourable du CICR concernait des prisonniers des deux forces adverses, les populations regroupées, les personnes disparues, les anciens « harkis », ou militaires algériens ayant servi comme supplétifs dans l'armée française.

Dans les deux premiers cas, le CICR put mener à terme son œuvre d'assistance avant la fin de l'année.

Il n'en fut pas de même en ce qui concerne les deux derniers. A la fin de 1962, les enquêtes ouvertes au sujet de 594 Français dont 330 militaires et 264 civils, captifs présumés du FLN, n'avaient pas encore abouti. En outre, les délégués du CICR, en dépit de demandes réitérées, n'avaient jamais pu visiter les « harkis » détenus en Algérie.

En février 1963, le CICR chargea l'un de ses vice-présidents, M. S. Gonard, ancien Commandant de corps dans l'armée suisse, de se rendre à Alger afin de s'entendre avec le gouvernement algérien sur la possibilité pour le CICR de rechercher les personnes disparues depuis le 19 mars 1962 et de secourir les individus incarcérés à la suite des événements, et encore détenus en Algérie.

Le représentant du CICR eut plusieurs entretiens avec M. Ben Bella, président de l'Etat algérien, et plusieurs membres de son Conseil des ministres. Au terme de ces conversations, un accord fut signé entre le CICR et le gouvernement algérien, accord selon lequel ce dernier s'engageait à donner toutes facilités aux délégués du Comité international pour l'aide humanitaire qu'il désirait accomplir. Cet accord se trouva renforcé par l'aboutissement des négociations entreprises sur le même sujet entre le gouvernement français et le gouvernement algérien.

Avant de quitter Alger, M. Gonard visita la prison de Maison Carrée, où il s'entretint librement avec de nombreux détenus. Sur sa proposition, le gouvernement algérien ordonna la mise en liberté de 111 détenus.

Dès la mi-mars, une mission spéciale du CICR, ayant à sa tête M. Claude Pilloud, directeur-adjoint des Affaires générales, commença son travail en Algérie sur la base de l'accord négocié par M. Gonard. Cette mission comprenait une vingtaine de membres, y compris MM. Roger Vust, délégué permanent en Algérie, et Jacques de Heller, délégué du CICR, qui avaient été associés à la négociation de l'accord.

Les recherches de disparus furent extrêmement difficiles, du fait notamment qu'elles n'étaient entreprises que près d'un an après les événements au cours desquels les disparitions avaient eu lieu. Bien qu'opérant personnellement dans les régions où les disparus avaient été signalés pour la dernière fois, les délégués du CICR ne purent, pour la moitié des cas environ, recueillir de renseignements concluants sur le sort des personnes recherchées, cela en dépit de démarches répétées auprès de toutes les autorités civiles et militaires et des facilités que leur avait données le gouvernement.

Quant aux « harkis », la mission du CICR obtint sans difficulté le droit de visiter ceux d'entre eux qui étaient détenus dans des prisons. En revanche, les délégués du CICR ne purent pas, d'une manière générale, visiter les anciens harkis détenus dans des camps militaires.

M. Gonard retourna à Alger, au mois de juin, pour rencontrer à nouveau M. Ben Bella et faire confirmer l'appui du gouvernement à la mission spéciale du CICR.

Cette mission, après le départ de M. Pilloud, fut dirigée par M. Bertrand de Haller, puis, provisoirement, par M. Georg Hoffmann, délégué général du CICR en Afrique équatoriale, détaché en juillet à Alger, et enfin par M. G. Marti.

Les délégués du CICR poursuivirent leurs investigations dans tout le pays, questionnant les autorités locales, les fonctionnaires de police, les parents, les voisins, les témoins des événements au cours desquels les personnes recherchées avaient disparu. Ils ont en outre procédé à une visite systématique des établissements pénitentiaires et autres lieux de détention. Les renseignements ainsi recueillis ont été contrôlés à Alger par un échelon de l'Agence centrale de recherches du CICR, puis ont fait l'objet de rapports individuels adressés aux autorités françaises habilitées à informer les familles.

Dans la majorité des cas, l'enquête a conclu au décès ou à une très forte présomption de décès. Un petit nombre de disparus ont été retrouvés vivants. Il s'agissait de personnes dont on avait perdu la trace à la suite du rapatriement précipité de nombreux Français établis en Algérie ou qui avaient momentanément quitté leur domicile au cours des troubles.

Pour ce qui est de l'aide aux harkis, la délégation du CICR a pu obtenir un certain nombre de libérations ; elle a, en outre, prêté ses bons offices en vue de la négociation d'un accord entre les gouvernements algérien et français au sujet de l'admission en France de tous les anciens harkis désireux de quitter l'Algérie.

Les harkis détenus dans des prisons civiles ont tous reçu la visite des délégués du CICR, qui ont pu s'entretenir avec chacun d'eux sans témoin. Sur 2.500 harkis visités, 1.300 environ exprimèrent le désir d'être transférés en France.

En septembre, le CICR mit fin à sa mission, laissant au Croissant-Rouge algérien le soin de régler les questions encore en suspens à propos des disparus.

Dans le cadre du programme d'assistance à la population algérienne, exécuté par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge algérien, la délégation du CICR à Alger a remis dix tonnes de lait entier en poudre au Croissant-Rouge algérien. Ces secours provenaient des surplus laitiers placés par la Confédération suisse à la disposition du CICR.

Maroc

Un différend ayant surgi entre le Maroc et l'Algérie au sujet de la délimitation de leur commune frontière saharienne, il en résulta une tension aiguë qui, sans dégénérer en conflit généralisé, provoqua cependant, en novembre, des combats frontaliers. Le CICR eut à s'en préoccuper pour secourir au cours des mois suivants les prisonniers capturés de part et d'autre.

Ainsi, en décembre, M. Jean-Jacques Muralti, délégué, se rendit au Maroc où il visita plus de 300 militaires algériens capturés au cours des combats par les forces marocaines. Il leur distribua des paquets de secours contenant des sous-vêtements, des articles de toilette, des jeux et des cigarettes, le tout d'une valeur de Fr.s. 9.000,— environ. Les prisonniers ont pu écrire à leur famille par l'intermédiaire du CICR, qui a transmis au Croissant-Rouge algérien les messages recueillis par le délégué lors de ses visites.

Le 31 octobre, l'équipage du cargo *Hasiblal*, battant pavillon marocain, fut arrêté et incarcéré dans le port de Nemours en Algérie. Le CICR s'adressa aussitôt au Croissant-Rouge algérien pour être à même de transmettre des nouvelles de ces hommes à leur famille.

AFRIQUE ÉQUATORIALE ET MÉRIDIONALE

Délégation générale du CICR en Afrique équatoriale et méridionale

Au début de l'année, le CICR décida de créer une délégation générale en Afrique équatoriale et méridionale, une sphère d'activité comprenant le Congo (Léopoldville) (y compris le Katanga), le Ruanda, le Burundi, l'Ouganda, le Kenya, Zanzibar, le Tanganyika, l'Angola, le Mozambique, la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland, Madagascar, l'Union sud-africaine (y compris le territoire du Sud-Ouest africain), le Basutoland, le Béchouanaland et le Swaziland, l'île de la Réunion, l'île Maurice, les archipels des Comores et des Seychelles. Il en a confié la direction, à M. Georg Hoffmann, qui établit son quartier général à Salisbury (Rhodésie du Sud), le 11 janvier.

Dans ses grandes lignes, la mission de M. Hoffmann avait pour objet d'établir et de maintenir un contact direct avec les

autorités gouvernementales et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge dans ces différents pays en vue d'aider à la diffusion des Conventions de Genève et, le cas échéant, de veiller à leur application, de faciliter enfin la création ou le développement de Sociétés nationales de la Croix-Rouge.

Le délégué général du CICR se vit également confier la tâche d'exercer, avec le concours des délégués régionaux, toute action humanitaire conforme aux principes de la Croix-Rouge et notamment de protéger et de secourir les victimes militaires ou civiles en cas de conflits armés ou de troubles intérieurs.

Congo

De nouveaux troubles ayant éclaté au Katanga en décembre 1962, M. G. C. Senn, délégué régional, s'est rendu à Elisabethville pour assurer, d'entente avec les forces des Nations Unies, l'action de la Croix-Rouge katangaise et éviter des tragédies comme celle qui avait causé une année auparavant, la mort de G. Olivet, délégué du CICR, et de deux membres associés à l'organisation locale de Croix-Rouge. Des laissez-passer furent délivrés aux ambulanciers et les instructions nécessaires furent données aux commandants des barrages routiers.

Le 3 janvier, M. Senn renouvela ses démarches auprès des autorités responsables du maintien de l'ordre, en vue de faciliter le retour dans leurs foyers des réfugiés se trouvant sur les routes menant en Rhodésie. Le CICR avait en effet obtenu de la Croix-Rouge de Rhodésie sa contribution au ravitaillement de la population civile sur la frontière rhodésienne.

M. Senn s'efforça en outre de maintenir, autant que possible, une collaboration entre les forces de l'ONU, la Croix-Rouge katangaise et la branche de la Croix-Rouge britannique de Rhodésie du Sud, afin de secourir et ravitailler les réfugiés dans le voisinage de cette frontière. Des convois assurèrent, sous les auspices du CICR, le retour des réfugiés dans leurs foyers.

A la fin de janvier, le délégué régional du CICR obtint l'autorisation de visiter, dans les prisons de Kolwezi et de Kasapa, des prisonniers faits par les forces katangaises durant leur mouvement de repli. Il obtint la libération de 24 détenus, dont 15 militaires, et 9 civils.

En février, M. Hoffmann rencontra à Léopoldville les autorités et les dirigeants de la Croix-Rouge congolaise. A la suite de ces contacts, M^{me} J. Egger, déléguée régionale, reçut permission de visiter la prison de N'Dolo, près de la capitale, où étaient détenus notamment plusieurs anciens membres du gouvernement du Sud-Kasaï. Visitant cette même prison deux mois plus tard, M^{me} Egger put constater qu'à la suite de ses démarches répétées, tous les militaires et civils du Katanga, ainsi que deux personnalités politiques du Sud-Kasaï, avaient été libérés. Elle obtint de même la libération de six militaires européens au service du Katanga qui étaient détenus par les forces de l'ONU.

A la fin d'avril, M. Senn visita la prison centrale de Luluabourg, où étaient détenus environ 200 prisonniers. Il se rendit également dans les hôpitaux de la région et se renseigna sur les besoins de la population éprouvée par les événements.

A Stanleyville, M. Senn visita la prison centrale et celle de Kongo-Kongo. Il obtint, le 14 mai, la libération de 102 gendarmes katangais incarcérés dans cette dernière prison.

Burundi

M. Senn, se rendit, en septembre, au Burundi afin de s'informer de la situation générale et de visiter les détenus des trois prisons d'Usumbura, Kitega et Rumonge.

Partout il fut autorisé à s'entretenir sans témoins avec les prisonniers et, à l'issue de ces visites, il intervint auprès des autorités afin d'améliorer les conditions de la détention.

Angola

Au cours de son voyage en Angola, du 10 au 15 juillet, le délégué général du CICR, M. Hoffmann, visita les sections locales de la Croix-Rouge portugaise à Luanda, Lobito et Mocamodès, Sa Da Bandeira, Nova Lisboa, Carmona, Maquala da Zombo et Benguela. A Luso, il s'est rendu dans le camp des ex-internés militaires katangais, où sa venue n'avait pas un caractère officiel. Cette tournée lui a permis d'apprécier l'activité que déploie la Croix-Rouge portugaise, tant pour la formation des secouristes que

pour l'aide aux militaires blessés, qui reçoivent l'assistance des dames du « Nucleo Auxiliar Feminino », dont tous les membres sont bénévoles.

Afrique du Sud

M. Hoffmann a séjourné à cinq reprises en Afrique du Sud. Il y a établi un contact très utile avec la Croix-Rouge sud-africaine et le gouvernement, obtenant l'autorisation de visiter certaines personnes détenues en raison de la situation politique.

Il parcourut plus de 60.000 kilomètres en avion, visitant non seulement l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi et le Congo (Léopoldville), mais encore le Kenya, Madagascar, l'île Maurice, le Mozambique, l'Ouganda, la Rhodésie du Nord, le Sud-Ouest africain, le Swaziland, l'île de la Réunion, le Tanganyika, le Nyasaland et le Bechuanaland. Dans les centres principaux de ces derniers pays, il visita des comités de Croix-Rouge qui assistent les jeunes mères et les nouveau-nés et distribuent des secours alimentaires aux enfants. Ces comités sont tous multiraciaux et l'intérêt des membres africains est manifeste.

Dans tous les pays qu'il a parcourus, M. Hoffmann a pris contact avec les autorités et les Croix-Rouges existantes ou en formation. Les entretiens ont eu trait principalement à la diffusion des Conventions de Genève, au développement des nouvelles Sociétés nationales de la Croix-Rouge et à la possibilité de visiter des personnes détenues à la suite des événements.

2. PROCHE ET MOYEN-ORIENT

Yémen

Une action de grande portée. — Le précédent rapport d'activité du CICR a fait état de l'envoi, en fin d'année, d'une mission au Yémen en raison du conflit qui venait d'éclater dans ce pays. Cette mission composée des Drs Jean Maurice Rubli et Guido Piderman, s'était rendue en Arabie séoudite et auprès de l'Iman El Badr, chef des forces royalistes au Yémen.

Durant l'année 1963, le CICR allait considérablement intensifier son action, tant dans la République arabe du Yémen, dont Sanaa